

Sujet : Association de Défense des Sanaryens (ADS) demande : participation à l'EP sur la mise en place d'un coffre d'amarrage pour bateaux de 24 à 225 mètres
Date : Fri, 9 Aug 2019 11:18:55 +0200
De : (ADS) Association de Défense des Sanaryens

Monsieur le commissaire enquêteur,

Objet : participation à l'EP sur la mise en place d'un coffre d'amarrage pour bateaux de 24 à 225 mètres

1) pollution de l'air

Les avions et les voitures sont souvent épinglés pour la pollution qu'ils engendrent sur la planète, tous deux rejetant de grosses émissions de dioxyde de carbone. Les 94 bateaux d'un armateur international émettent dix fois plus d'oxyde de soufre que l'ensemble des 260 millions de voitures du parc automobiles européen.

Un bateau de croisière peut émettre en une journée autant de particules fines qu'un million de voitures : les navires de croisière de luxe sont des villes flottantes alimentées par le carburant le plus sale au monde. La ville de Sanary et l'État donne un laissez-passer aux compagnies de croisière qui émettent des émanations toxiques causant des dommages à la fois à ceux qui se trouvent à bord et sur les rives à proximité.

L'ARS PACA note que « l'amarrage des bateaux de croisière devrait contribuer à dégrader la qualité de l'air dans la baie... mais que cela reste difficilement quantifiable à ce jour en l'absence d'étude d'impact précise ». Aucune étude de l'air n'est évidemment fournie ni de prospective...

Comment peut-on autoriser ce coffre amarrage sans connaître l'impact de la pollution de l'air sur les habitants de Sanary, Bandol et Six-Fours ? Pourquoi les villes de Bandol et de Six-Fours ne sont pas concernées par cette enquête publique ?

2) Impact sur l'écosystème marin

Un important herbier de posidonie se trouve à proximité du lieu d'implantation. Le débarquement des passagers sur le quai du port de Sanary (500, 1000 voire 2000 passagers) nécessite plus d'une centaine de rotations de petits navires pour l'aller/retour entre le navire et le quai de débarquement. Ces rotations se déroulent deux périodes le matin et le soir. Ces navires émettent aussi des particules fines qui polluent l'air ainsi que l'écosystème marin.

La coffre d'amarrage permettra aux navires de rester dans la baie par fort Mistral. Actuellement, en cas de Mistral, l'escale en baie de Sanary est supprimée. Ce coffre d'amarrage a également pour objectif de leur permettre de rester en baie de Sanary en cas de fort vent.

3) Impact sur l'air urbain

La plus grande majorité des passagers va se rendre dans des bus qui vont les emmener en excursion vers Le Castellet ou Saint-Tropez par exemple. Cette importante flotte de bus va émettre d'importants rejets de polluants dans l'air.

4) Conclusion

Le principe de précaution constitutionnel impose de limiter l'exposition des populations de Sanary, Bandol et Six-Fours aux polluants directs et

induits de ces navires de croisière. Ce projet a pour objectif affiché d'augmenter de 50 % la fréquentation des navires de croisière par rapport à l'année 2019. Cela va évidemment contribuer à augmenter la pollution atmosphérique alors que la législation impose de la diminuer.

Pour ces motifs, nous donnons un avis défavorable à ce projet.

Le bureau de l'ADS

Profil : autre

Nom : Association de Défense des Sanaryens

Prénom : (ADS)